

PROJET PÉDAGOGIQUE

Service Enfance Périscolaire & Extrascolaire 2022-2024

Structure organisatrice

Mairie de Nouvoitou Service Enfance
3 place de l'Église
35410 NOUVOITOU

Tel : 02 99 37 42 71

Structure d'accueil

Accueil de Loisirs Enfance
Place des Droits de l'Homme
5410 NOUVOITOU

Tel : 02 99 37 67 86

SOMMAIRE

1. **La structure et son environnement**
2. **Rappel des objectifs du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)**
3. **Objectifs Pédagogiques & Critères d'évaluation**
4. **Prise en charge des enfants en situation de handicap**
5. **Les moyens mis en place**
 - **Les moyens humains (personnels et taux d'encadrement)**
 - **Les modalités d'accueil Extrascolaire et Périscolaire**
 - **Les modalités d'inscriptions**
 - **L'aspect médical**
 - **Les locaux et le matériel**
 - **Une journée type Extrascolaire et Périscolaire**
6. **L'activité, les projets, les dispositifs**

1) LA STRUCTURE ET SON ENVIRONNEMENT

L'Accueil de Loisirs est situé à Nouvoitou, commune de Rennes Métropole, de 3281 habitants, située dans le sud de Rennes, desservie par la ligne de bus 75.

L'Accueil de Loisirs est un service municipal, depuis 2010, ouvert à tous les enfants sans aucune distinction possible.

Il accueille les enfants :

- de la TPS au CM2, sur les temps Péri-scolaires (les matins, midis et soirs des lundis, mardis, jeudis et vendredis),
- de 3 à 11 ans (ou moins de 3 ans si l'enfant est déjà scolarisé) sur les temps Extrascolaires (les mercredis et pendant les vacances scolaires).

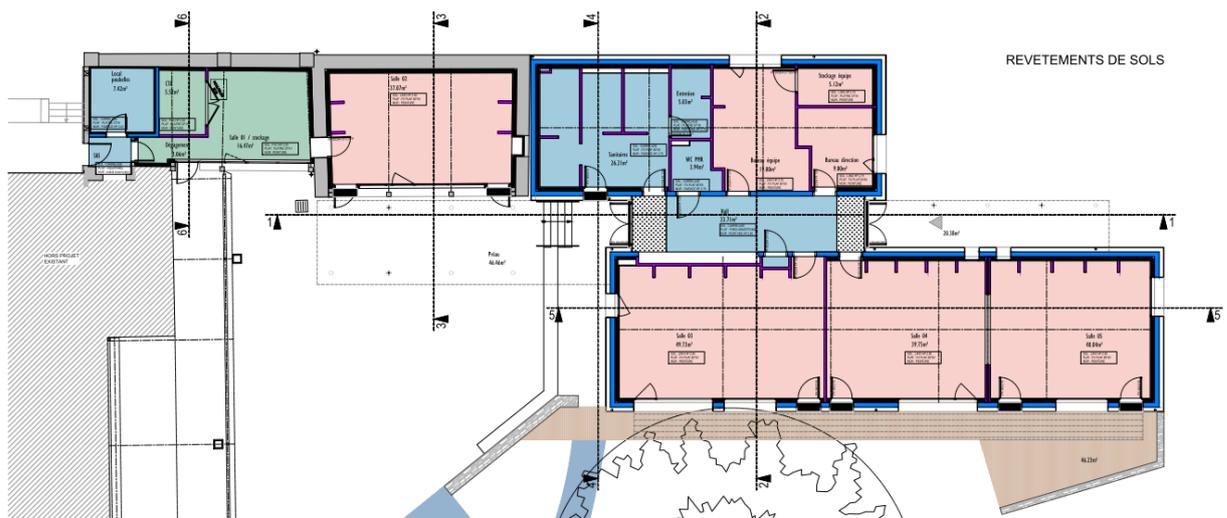
La structure est située au Chêne Centenaire, Rue de Chateaugiron. L'entrée se fait sur la place des Droits de l'Homme.

L'Accueil de Loisirs Extrascolaire a une capacité totale de :

- 96 enfants les mercredis,
- 76 enfants pendant les petites vacances scolaires,
- 100 enfants pendant les vacances d'été (séjours accessoires compris).

La direction de l'Accueil de Loisirs Extrascolaire est assurée Mme FAIX Maëlla.

Il n'y a pas de capacité totale d'accueil pour les temps Péri-scolaire. La direction de l'Accueil de Loisirs Péri-scolaire est assurée par Mme BLANCHET Stelvenn.



L'Accueil de Loisirs Enfance dispose :

- d'environ 473m² en intérieur répartis sur plusieurs salles : 2 salles d'activités, une salle dédiée aux arts plastiques et bricolage, une salle de motricité, un dortoir, une salle cuisine (dédiée aussi pour les animateurs), un bureau de direction, un bloc sanitaire, deux petits ateliers,
- d'environ 5400m² en extérieur répartis sur : une cours, un plateau sportif, aire de jeux, préau.

L'Accueil de loisirs bénéficie aussi des équipements sportifs de la commune (salle des sports, city parc, terrain de pétanque, piste athlétisme, pumptrack...) ainsi que des espaces verts communaux (parcs, chemin, terrain Gatel...)

2) RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

La finalité du PEDT 2023 - 2027 de la commune, vise à faire converger tous les acteurs autour des Nouvoitouciens de 0 à 18 ans, sur les mêmes objectifs, qui sont :

- **S'engager pour le « bien vivre ensemble »**
- **Accueillir et développer le lien**
- **Améliorer l'inclusion de tous et la bienveillance**

3) OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES & CRITÈRES D'ÉVALUATION

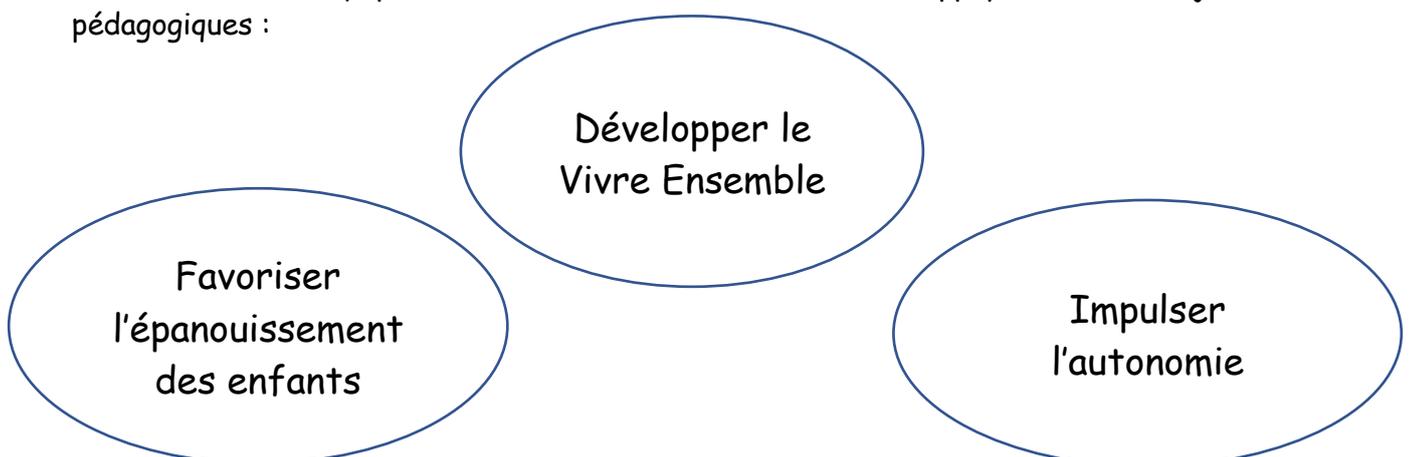
L'Accueil de Loisirs Enfance est ouvert à tous les enfants sans aucune distinction possible. Il met en place une organisation favorable à l'intégration des enfants en situation de handicap quand elle est possible.

Au-delà de l'aspect pratique pour les familles, l'Accueil de Loisirs Enfance propose aux enfants des activités ludiques artistiques, manuelles et sportives dans un esprit d'éducation.

C'est un lieu de détente et loisirs où chaque enfant pourra prendre conscience de ses capacités à proposer et construire des projets, des activités.

L'Accueil de Loisirs Enfance, à travers la pratique de l'équipe d'animation, doit se différencier des autres espaces éducatifs comme l'école, l'accueil périscolaire, les milieux associatifs...

Pour ce faire, l'équipe de direction Enfance souhaite s'appuyer sur 3 objectifs pédagogiques :



DÉVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE

Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation
Développer un climat affectif et sécurisant	<p>En privilégiant un accueil individuel</p> <p>En ayant une écoute active, attentive et appropriée auprès des familles lors des accueils et des départs</p> <p>En assurant des transmissions de qualité (re-transmission dans le cahier, communication auprès des collègues et des familles...)</p> <p>En mettant en place des groupes d'âge</p> <p>En étant à l'écoute et disponible auprès des enfants tout au long de la journée (besoin de réconfort, besoin de parler...)</p> <p>En proposant aux plus jeunes de pouvoir garder leurs doudous à leur arrivée et si besoin à quelques moments de la journée</p> <p>En évitant de crier, en mesurant son vocabulaire</p> <p>En favorisant les jeux calmes notamment aux moments des temps d'accueil</p>	
Favoriser le respect mutuel	<p>En développant le sens du partage et de la politesse à tous moments de la journée (temps de vie quotidienne, temps d'animation, temps de regroupement...)</p> <p>En améliorant la communication avec les familles (posture et vocabulaire adaptés, réel accueil...)</p>	
Développer les relations avec les autres	<p>En connaissant le prénom de chacun (par des petits jeux de connaissance)</p> <p>En favorisant l'entraide et le dialogue dans chaque moment</p> <p>En ayant une attitude positive enfant/enfant, enfant/animateur, animateur/animateur</p> <p>En créant du partenariat avec d'autres structures</p> <p>En développant des outils de communication non violente (savoir se contrôler, écoute équitable lors des conflits entre enfants...)</p>	Est-ce que la coopération et la solidarité se développe au sein du groupe ?
Faire respecter les règles de vie, les lieux et les abords de l'accueil de loisirs	<p>En mettant en place avec les enfants les règles de vie et en les actualisant régulièrement (par la mise en place de petites activités)</p> <p>En faisant découvrir le centre et son environnement</p> <p>En faisant prendre conscience aux enfants l'importance de respecter les lieux et de laisser des</p>	Le règles de vie ont-elles été mises en place ? De quelle manière ? Est-ce que l'enfant a pris connaissance et a compris les règles collectives ?

	lieux propres	Nombre d'incidents, nombre de médiations
Sensibiliser au respect de la planète	En sensibilisant au maximum sur les gestes écocitoyens : tri, ateliers potagers et jardinage, découverte des fruits et légumes de saisons, défi Stop au Gaspillage, Stop aux déchets, atelier recyclage, atelier sur l'eau	L'enfant fait-il attention au gaspillage (re-pas, feuille de dessin, tri sélectif ...) ? Les dépenses ont-elles été diminuées pour la même qualité d'accueil ?

IMPULSER L'AUTONOMIE		
Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation
Assurer l'intégration de l'enfant dans l'ALSH	<ul style="list-style-type: none"> En visitant les locaux En accueillant l'enfant et sa famille En aménageant des coins de jeux spécifiques, adaptés à l'âge des enfants En veillant à leurs sécurité (physique, affective...) En permettant à l'enfant de trouver pleinement sa place au sein du centre et du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que l'enfant connaît les différents lieux/salles du centre ? Nombre de visite
Amener l'enfant à se prendre en charge et à prendre ses responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> En mettant à disposition du matériel d'expression graphique En favorisant le rangement et le respect des affaires En sensibilisant les enfants sur la notion de quantité et de partage En encourageant la mise en place de projets individuels et/ou collectifs En donnant des responsabilités claires à des enfants En faisant en sorte que les enfants deviennent auteur et acteurs de leurs journées (ils ne doivent pas « subir » leurs vacances 	<ul style="list-style-type: none"> Quelles actions ont-été mises en place ? Nombre de projets individuels Nombre de projets collectifs
Favoriser l'expression	<ul style="list-style-type: none"> En favorisant la liberté de choix, notamment sur les animations / activités En mettant en place des ateliers de débat, d'expression et de participation En proposant des outils pour la gestion de conflits comme le message clair En proposant des animations développant l'expression corporelle En favorisant les jeux de collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant participe-t-il au temps d'échange en groupe ? Quelle organisation a été mise en place pour permettre le choix des enfants ?

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation
Respecter le rythme de vie de l'enfant	<p>En étant à l'écoute des besoins de l'enfant spécifiques à leurs âges</p> <p>En aménageant des coins spécifiques : repos, lecture...</p> <p>En laissant l'enfant libre de ne rien faire</p>	
Éveiller les 5 sens	<p>En mettant en place des activités variées</p> <p>En élaborant des projets d'animation</p> <p>En éduquant / éveillant au son, à l'odorat, au toucher, à la vue, au goût de manière ludique</p>	<p>Nombre et type de projets mis en place</p> <p>Le nombre de participants aux projets ou activités proposées</p>
Découvrir l'environnement naturel et culturel	<p>En utilisant les divers espaces communaux</p> <p>En utilisant les ressources du territoire</p> <p>En montant des projets en partenariat avec d'autres services, d'autres structures...</p> <p>En développant des moments d'éveil et de découverte de l'histoire, du patrimoine, de la mémoire...</p> <p>En observant ce qui nous entoure</p>	<p>Quels espaces communaux ont été utilisés pour quelles actions ?</p> <p>Nombre</p> <p>Quels projets partenariaux ont été mis en place ?</p> <p>Nombre</p>
Favoriser le « jouer » à tout moment	<p>En mettant en place des jeux sur les temps d'accueil, les temps calmes</p> <p>En intégrant la notion de rangement et de nettoyage</p> <p>En organisant des grands jeux</p> <p>En jouant, en donnant à jouer, en laissant jouer sur des temps formels et/ou informels</p>	<p>Type et nombre de grands jeux.</p> <p>Nombre de participants aux grands jeux</p>
Favoriser les liens entre les groupes	<p>En réalisant des activités communes</p> <p>En favorisant les échanges, les moments Mutualisés, les rencontres</p> <p>En organisant des grands jeux</p> <p>En trouvant des thématiques communes satisfaisant tous les groupes</p>	

4) PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Accueil de loisirs souhaite favoriser l'accès à tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicaps et/ou à besoins particuliers.

L'accueil sans distinction possible doit permettre à tous les participants l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Afin d'inclure dans de bonnes conditions les enfants en situation de handicap et/ou avec des besoins particuliers, l'accueil de ces enfants doit être préparé et accompagné. Nous avons donc réfléchi à l'adaptation à notre accueil par le biais d'une démarche particulière.

Les locaux :

Les locaux de l'Accueil de Loisirs sont en conformité aux normes d'accessibilité aux Personnes à Mobilités Réduites, ainsi que les accès de sécurité en matière d'éclairage extérieur.

La relation aux familles :

Il nous paraît important de rencontrer les familles au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant et ses besoins, de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour en mesurer l'importance et de pouvoir les retransmettre aux équipes.

Cette rencontre doit aussi permettre aux familles de mieux comprendre le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, nos possibilités, mais aussi nos freins et de faire la différence entre les possibilités sur les temps scolaires et hors scolaires.

Des temps de bilans peuvent être proposés aux familles en complément des transmissions quotidienne afin d'adapter/améliorer au mieux l'accueil de leur enfant.

L'information et la formation :

Selon les besoins, il est possible de sensibiliser et former les équipes. Nous travaillons notamment avec Pôle Ressources Handicap 35.

L'adaptation de l'accueil :

Nous adapterons au maximum les conditions d'accueil en fonction des besoins spécifiques. Les équipes seront vigilantes à la fatigue de l'enfant, au rythme de la journée et à l'adaptation des activités proposées (règles de jeux adaptées, matériel spécifique...). L'équipe aura une attention particulière afin que l'enfant se sente bien et profite pleinement de sa journée.

Selon les besoins, il est possible de prévoir un affichage particulier à l'aide d'image, de fléchage...

L'animateur dédié/référent :

Dans certaines situations, un animateur dédié peut être le référent de l'enfant accueilli. Cet animateur fait partie intégrante de l'équipe et doit pouvoir passer le relais si besoin.

ACCUEILLIR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP, C'EST :

- Adapter les conditions d'accueil de la structure en fonction des besoins et des capacités de de l'enfant.
- Prendre connaissance des informations fournies par les parents sur les besoins spécifiques de leur enfant afin de réunir les conditions optimales de réelle coopération pour le bon déroulement de l'accueil.
- Créer ou adapter des lieux de vie considérant la diversité de chacun (aménagement de l'espace, respect des rythmes, fonctionnement, encadrement, etc.)
- Être à l'écoute des besoins spécifiques de l'enfant et des parents.
- Favoriser l'inclusion sociale de l'enfant en situation de handicap dans sa ville.
- La confidentialité du contenu du dossier est indispensable dans la démarche de respect de l'enfant et de la famille.
- Respecter le projet de vie de l'enfant

5) LES MOYENS MIS EN PLACE

Les moyens humains (personnels et taux d'encadrement)

L'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs Enfance pendant **les vacances** se compose de :

- 1 directrice,
- 1 animateur pour 8 enfants pour les enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants pour les enfants de plus de 6 ans
- 1 animateur pour 6 enfants en camp (l'été).

L'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs Enfance pour **les mercredis** se compose de :

- 1 directrice,
- 1 animateur pour 10 enfants pour les enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants pour les enfants de plus de 6 ans

L'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs Enfance pour **les temps périscolaires** se compose de :

- 1 directrice,
- 1 animateur pour 14 enfants pour les enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants pour les enfants de plus de 6 ans

L'Accueil de Loisirs Enfance travaille aussi avec le personnel de restauration, les agents d'entretien, les responsables des autres services communaux (jeunesse, culture, médiathèque, service technique, comptabilité...) ainsi que des prestataires extérieurs.

Modalité d'accueil sur les temps Extrascolaires

Au cours de ces journées, les enfants, présents à l'Accueil de Loisirs, peuvent participer à différents temps d'activités ludiques, de découverte et de détente, vaquer à leurs occupations, organiser leurs vacances encadrées par une équipe d'animation qualifiée. Les enfants sont répartis en fonction de leurs âges et/ou en fonctions des animations proposées.

L'Accueil de Loisirs Extrascolaire est ouvert 7h30 à 19h (sauf les vendredis fermeture à 18h30).

Plusieurs formules sont proposées :

Matinée sans repas	Accueil entre 7h30 et 9h30, départ entre 11h30 et 12h
Matinée avec repas	Accueil entre 7h30 et 9h30, départ entre 13h30 et 14h00
Après-midi sans repas	Accueil entre 13h30 et 14h00, départ entre 16h30 et 19h00 (sauf les vendredis 18h30)
Après-midi avec repas	Accueil entre 11h30 et 12h départ entre 16h30 et 19h00 (sauf les vendredis 18h30)
Journée avec repas	Accueil entre 7h30 et 9h30, départ entre 16h30 et 19h00 (sauf les vendredis 18h30)
Journée sans repas	Accueil entre 7h30 et 9h30, départ entre 11h30 et 12h puis Accueil entre 13h30 et 14h00, départ entre 16h30 et 19h00 (sauf les vendredis 18h30)

Modalité d'accueil sur les temps Périscolaire

	Enfants moins de 6 ans	Enfants plus de 6 ans
Accueil MATIN* (7h30-8h20)	Accueil des enfants du Chêne Centenaire à l'ALSH Enfance.	
Accueil MIDI (11h45-13h50)	Accueil des enfants de l'école du Chêne Centenaire de 11h50-13h50	Accueil des enfants de l'école du Chêne Centenaire de 12h00 13h50
	Accueil des enfants de l'école Saint Martin de 11h45-13h45	Accueil des enfants de l'école Saint Martin de 12h00 à 13h45
Accueil SOIR* (16h30-19h00)	Accueil des enfants de l'école du chêne centenaire de 16h30 à 18h30/19h00	

* Les accueils des matins et des soirs pour les enfants de l'école Saint Martin ne sont pas assurés par les services communaux

Modalité d'inscription (Cf. règlement Portail Famille)

Les familles doivent obligatoirement créer un compte sur le « portail famille » afin d'inscrire leur(s) enfant(s) aux activités au moins 15 jours avant leur venue. L'accès au « portail famille » de la commune se fait via www.nouvoitou.fr ; Si la famille n'a pas accès à internet, un ordinateur est disponible aux heures d'ouverture de la médiathèque.

Pour rappel, l'accès aux inscriptions n'est possible qu'après avoir fourni l'ensemble des documents obligatoires (carnet de vaccination, justificatif de domicile, ...).

L'inscription sur le portail famille est obligatoire. Seules les inscriptions effectuées via le portail famille sont valides. Les inscriptions par mail, par téléphone ou via les écoles ne sont pas prises en compte par nos services.

L'aspect médical

Plusieurs trousseaux de secours sont à disposition de l'équipe d'animation. Un protocole de secours est mis en place pour les accidents nécessitant un soin plus approfondi. L'équipe d'animation tient un registre de soins sur lequel doit figurer le NOM et le Prénom, le prénom de l'animateur et la localisation de la blessure, l'heure des soins et les soins apportés. Il est nécessaire aussi que l'animateur, en charge des soins apportés sur un enfant, retranscrive l'information dans le cahier de transmission afin que la famille en soit informée lorsqu'elle vient chercher son enfant.

Chaque animateur (ainsi que le personnel de restauration) est tenu au courant des PAI, allergies et régimes des enfants.

Une fiche sanitaire de chaque enfant présent est disponible sur les tablettes. Les animateurs les prennent avec eux lors des sorties.

Les animateurs doivent alerter la direction s'ils suspectent des cas de maltraitance.

Les locaux et le matériel

L'Accueil de Loisirs Enfance dispose :

- De plusieurs salles : 2 salles d'activités, une salle dédiée aux arts plastiques et bricolage, une salle de motricité
- D'espaces extérieurs (cours, plateau sportif, aire de jeux, préau...)
- D'un dortoir
- D'une salle pour les animateurs et d'un bureau de direction
- Des équipements sportifs de la commune (salle des sports, city parc, pumptrack...)
- De matériels sportifs (ballons, raquettes, plots, foulards...)
- De divers matériels pour des activités (papiers, peinture, crayons, bois, cartons...)
- D'un mini bus (6 places arrière + 2 places avant + chauffeur)
- D'un ordinateur et imprimante
- Etc...

Une journée type à l'Accueil de Loisirs EXTRASCOLAIRE

Horaire	Les différents temps
7h30 - 9h30	Accueil du matin
9h30 - 11h30	Temps de regroupement et Temps d'animation
11h30 - 12h00	Préparation départ cantine + Trajet ALSH - Cantine Accueil et départ des enfants
12h00 - 13h00	REPAS**
13h00 - 13h30	Départ à la Sieste ou Temps de jeux extérieurs si la météo le permet
13h30 - 14h00	TEMPS CALME jusqu'à 14h15 max Accueil et départ des enfants Pl'Asso Loisirs*
14h00 - 16h00	Temps de regroupement et Temps d'animation
16h00 - 16h30	Goûter** au Restaurant Scolaire (ou à l'ALSH et/ou à l'extérieur selon le programme d'animation)
16h30 - 19h00	Accueil du soir

*Pl'Asso Loisirs : uniquement les mercredis de semaines scolaire de 13h30 à 18h30. Cf Projet Pl'Asso Loisirs

** Les repas et les goûter sont pris généralement au restaurant scolaire mais ceux-ci peuvent être pris à l'ALSH ou à l'extérieur selon le programme d'animation (sortie, temps forts...)

Une journée type à l'Accueil de Loisirs PÉRISCOLAIRE

Accueil du MATIN de 7h30-8h20

Les enfants de maternelles et d'élémentaires sont accueillis par 3 ATSEM et un animateur tous au même endroit à l'ALSH.

Plusieurs activités libres sont proposées (dessin, lecture, jeux d'imitations...)

Les inscriptions se font uniquement sur le portail famille.

Le pointage des enfants se fait sur la tablette, une tablette maternelle, une tablette élémentaire.

L'accueil du MIDI :

Pour l'école privée de 11h45 à 13h35 :

Les enfants sont récupérés juste après la classe par des agents/animateurs périscolaires (11h45 pour les maternelles, 12h00 pour les élémentaires), le trajet pour aller jusqu'au restaurant scolaire se fait en car aller-retour.

Un temps « d'animation » est proposé par les animateurs avant d'aller manger pour les élémentaires (12h00-12h35), pour les maternelles ne faisant pas la sieste, le temps d'animation se fait au retour du restaurant scolaire (13h00-13h35)

Les enseignants prennent le relais dès 13h35.

Pour l'école publique de 12h00 à 13h50 :

Pour les maternelles, chaque ATSEM en plus d'un animateur s'occupe de rassembler les enfants de sa classe afin que chaque enfant passe aux toilettes et se lave les mains. Une fois rangé par deux, les maternelles partent au restaurant scolaire pour le repas. Toutes les ATSEM sont en pause de 12h10 jusqu'à 12h55. Pendant ce temps, les animateurs prennent le relai pour le temps de repas.

A 12h55, les ATSEM reviennent et elles s'occupent des enfants qui font la sieste. Les animateurs, s'occupent des enfants qui ne font pas la sieste.

Pour les élémentaires, les deux classes de CP sortent un peu plus tôt de la classe pour être à 12h00 au restaurant scolaire, les autres sortent de classe à 12h00. Une fois le pointage des enfants fait, des animations sont proposées tout au long du temps de repas. (Décoration pour le repas à thème, parcours en salle de motricité, accès dans la salle pour des activités libre, jeux dans la cour...)

En parallèle, les enfants vont manger au restaurant scolaire.

Les enseignants prennent le relai à 13h50.

L'accueil du SOIR (16h30-17h30)

Pour les maternelles, les enfants sont récupérés dans la salle de motricité par les animateurs. Une fois les enfants prêts et pointer sur la tablette, ils passent par l'ALSH pour déposer leurs affaires. Le goûter se prend au restaurant scolaire.

Pour les élémentaires, les enfants viennent directement à l'ALSH après a sorties des classes. Les enfants déposent leurs affaires pour aller ensuite au restaurant scolaire pour prendre le goûter.

Les premiers départs se font uniquement à 17h30 de l'ALSH, pour les élémentaires dans la salle des moyens grands. Dans la salle Art plastique pour les maternelles.

L'aide aux devoirs pour les élémentaires (16h30-17h30 Lundi et Jeudi)

Le lundi et le jeudi, les enfants peuvent bénéficier de l'aides aux devoirs de 16h30 à 17h30 uniquement sur inscription via le portail famille.

Les CP-CE1 sont attendus à l'ALSH par des animateurs. Le goûter est fourni par les familles. Une fois le goûter pris, place aux devoirs.

Les CE2-CM1-CM2 sont attendu dans la classe des CM2 par des animateurs. Le goûter est fourni par les familles. Une fois le goûter pris, place aux devoirs.

Les inscriptions se font uniquement sur le portail famille. Sans inscription, l'enfant ne sera pas accepté à l'aides aux devoirs.

L'accueil du SOIR (17h30-19h00, 18h30 le vendredi)

Les enfants de maternelles et d'élémentaires sont accompagnés par des animateurs proposant des activités dites libres (jeux de cours, dessins, jeux d'imitations...).

L'heure d'arrivée des familles est libre, sachant que chaque demi-heure entamée est due.

L'accueil des familles se fait à l'ALSH.

6) L'ACTIVITÉ, LES PROJETS, LES DISPOSITIFS

Les activités

L'Accueil de Loisirs Enfance doit donc organiser son fonctionnement afin notamment de satisfaire les envies de jeu et répondre à la curiosité des enfants, de proposer des activités qui répondent aux intérêts des enfants et de proposer des activités variées et issues de tous les grands domaines d'activité manuelles, d'expression, scientifiques et techniques, sportives, de découverte du milieu...

Ceci en installant des conditions matérielles accessibles à tous, en tenant compte de la spécificité psychologique et physiologique des enfants et en permettant la découverte de disciplines méconnues.

L'activité n'est qu'un support d'apprentissage et de réflexion, elle doit permettre à l'enfant de chercher, d'inventer, d'expérimenter et de s'exprimer. L'animateur n'est pas indispensable à son activité, il n'est que l'intermédiaire pour aller plus loin, pour progresser, pour faire découvrir....

C'est pourquoi il est indispensable de mettre en place des outils de participation où l'enfant pourra s'exprimer, donner son avis, choisir...

L'animateur doit favoriser des temps et des espaces de concertation, de réflexion, de citoyenneté.

Pl'Asso Loisirs

Ce dispositif, mis en place depuis 2010, permet, dans la mesure du possible, aux enfants de se rendre à leurs activités sportives, culturelles artistiques le mercredi après-midi à Nouvoitou (de 13h30 à 18h). Le trajet aller et/ou retour est assuré en minibus par un animateur de l'Accueil de Loisirs Enfance. Pour bénéficier de ce dispositif, l'enfant doit être inscrit à l'Accueil de Loisirs et la famille doit en amont avoir rempli dûment la convention Pl'Asso Loisirs.

Les Séjours Courts pendant les vacances d'été

L'Accueil de loisirs Enfance est un lieu d'accueil sans hébergement mais certains enfants n'ont pas la possibilité de partir en vacances et de découvrir d'autres milieux. L'Accueil de loisirs Enfance doit donc aussi contribuer au départ par le biais de séjours courts. Pour l'enfant, c'est un moyen de sortir de son environnement et de vivre de façon différente. Les enfants doivent être associés au maximum au projet, selon leur âge et leurs capacités, afin de favoriser de façon active leur participation à la vie de ces séjours. Ces séjours devront privilégier le rythme des enfants et la découverte de milieux différents et non le départ pour pratiquer des activités.

Les animateurs responsables des séjours rédigent un projet pédagogique propre à chaque séjour.

Ce projet doit être en cohésion avec le projet pédagogique de la structure et doit :

- Permettre la prise d'initiative et la prise de responsabilités des enfants,
- Favoriser l'intégration et l'apprentissage de la vie en collectivité,
- Apprendre à respecter les autres dans leurs différences.

Les Temps Forts

Les sorties : spectacles musicaux, parc d'attractions, forêt, vélo...

Les animations avec la Jeunesse : des grands jeux, des sorties (à la plage, dans des parcs...)

Les animations avec d'autres ALSH : sorties, rencontres sportives...

L'accueil d'intervenants : rencontre avec un magicien, initiation à la jonglerie...

La Passerelle

Cette passerelle consiste à proposer aux enfants âgés de 10 ans et/ou en CM2 de bénéficier à la fois des animations de l'ALSH et des animations de la Maison des Jeunes ($\frac{1}{2}$ journée et repas en Enfance + $\frac{1}{2}$ journée en Jeunesse). L'enfant, inscrit via le portail Famille, est accueilli à l'Accueil de Loisirs Enfance le matin. Il a la possibilité d'y déjeuner, puis de se rendre avec un animateur enfance ou jeunesse à L'Espace Jeune où il y passera l'après-midi (fermeture de l'Espace Jeune à 18h). Les familles des enfants souhaitant bénéficier de ce dispositif doivent informer l'équipe de direction Enfance et Jeunesse. Les familles des enfants concernés doivent aussi avoir en amont dûment rempli un dossier d'inscription jeunesse.